



22 JUIN 2004

ARRETE N° 2004-006 SOF
du 21/06/04
PORTANT déclassement dans le domaine privé
du Département de délaissés situés entre le
Centre Nautique de RIXHEIM et la RD 38.

Service des Opérations
Foncières et Immobilières

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 12 mars 2004 décidant le déclassement de délaissés et leur reclassement dans le domaine privé du Département,
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement de délaissés situé entre le Centre Nautique de RIXHEIM et la RD 38, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement des délaissés dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIR
Monsieur le Directeur du SOF
Monsieur le Maire de la Commune de RIXHEIM
Monsieur le Président de la Communauté des Commune de l'Île Napoléon

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 22/06/04
Publication

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Yves GRASS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
22 JUIN 2004